



VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

DE LA GARENNE-COLOMBES
NUMÉRO 63 – Octobre 2008

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2008

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 23 septembre 2008.

I - Administration générale

Direction des Ressources Humaines

1.1 - Modification du tableau des emplois.

II - Services à la Population

Affaires scolaires

2.1 - Appel d'offres ouvert relatif à l'organisation des séjours en classe d'environnement durant l'année scolaire 2008-2009.

Petite enfance

2.2 - Demande de subventions relatives au fonctionnement de la crèche Bonnin.

III - Services Techniques

Voirie, espaces verts

3.1 - Appel d'offres ouvert - Travaux de voirie - Aménagement de l'avenue Foch entre l'avenue Joffre et la rue Dumont d'Urville.

Bâtiments

3.2 - Avenant n° 1 au marché de travaux de réhabilitation au sein des différents groupes scolaires de la ville de La Garenne Colombes - lot 1 : peinture/sols souples - titulaire du marché : société Brion.

Service juridique, Marchés Publics

3.3 - Appel d'offres ouvert construction d'une médiathèque 20-22, rue de Châteaudun - Travaux de menuiseries extérieures-brise-soleil en verre ; métallerie ; stores.

Urbanisme

3.4 - Acquisition d'un pavillon sis 19bis, rue Pasteur parcelle cadastrée section D numéro 99 pour 65 m², appartenant à Madame Millot.

3.5 - Rétrocession d'un appartement (lot 11) et d'une cave (lot 3) dépendant de la copropriété sise 14, rue Léon Maurice Nordmann cadastrés section H numéro 67 appartenant à la commune de La Garenne-Colombes au bénéfice de la SEM de La Garenne-Colombes.

3.6 - Approbation du cahier des charges pour la rétrocession du fonds de commerce « Coolgames » sis 16, rue Voltaire.

IV - Divers

4.1 - Décisions.

4.2 - Remerciements.

4.3 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 19 heures, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je déclare la séance ouverte.

Je vous donne les délégations de vote : M^{me} Roussillon à M. Hervo, M. Dransart à M. Pouilly, M^{me} de Bellabre à M. Pinta, M^{me} Fommarty à M^{me} Vingerling, M. Citerne à M^{me} Gaillabaud, M. Graux à M^{me} Kalfon, M. Ballin à M^{me} Lioret, M^{lle} Haberah à M. Barraquand, M. Billard à M^{lle} Naturel et M^{me} Bascevic à M. Macé.

Le secrétaire de séance, j'ai la candidature de M^{me} Gaillabaud. D'autres candidatures ?

Monsieur Macé, vous êtes candidat ?

M. Macé

Non, je propose la candidature de M^{lle} Naturel.

M. le Maire

Très bien.

Voulez-vous que nous votions à bulletin secret ?

(M. Macé fait un signe négatif de la tête.)

Pas de vote à bulletin secret.

Qui vote pour M^{lle} Naturel ? Quatre voix.

Qui vote pour M^{me} Gaillabaud ? 30 voix. En fait, M. Dubois n'a pas donné de pouvoir ; il y a donc 30 voix, puisque nous ne sommes que 34 aujourd'hui.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 23 septembre 2008.

M. le Maire

Vous l'avez reçu.

Y a-t-il des remarques, des questions, des imprécations, des interrogations ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, bonsoir.

Je voudrais intervenir sur vos arguments, Monsieur le Maire, en ce qui concerne l'absence du quotient familial sur notre Ville au dernier Conseil. Vous avez pris comme argument le tarif, en particulier dans...

M. le Maire

Je me permets de vous interrompre, Monsieur Macé ; je vais vous redonner la parole. Nous approuvons ou pas le procès-verbal. Sur le procès-verbal, avez-vous des remarques particulières ?

M. Macé

Oui, j'ai cette remarque-là.

M. le Maire

Vous voulez modifier le procès-verbal ?

M. Macé

J'ai fait cette remarque par rapport à ce que vous avez dit.

M. le Maire

Vous voulez modifier le procès-verbal ?

M. Macé

Non, c'est un complément par rapport au procès-verbal.

M. le Maire

On va d'abord voter pour ou contre le procès-verbal, puis vous ferez votre remarque.

M. Macé

Je peux commencer par la remarque et on vote après ; il n'y a pas de souci non plus.

M. le Maire

Comme vous ne voulez pas modifier le procès-verbal...

M. Macé

Que ce soit dans un sens ou dans un autre...

M. le Maire

D'accord, donc on va voter le procès-verbal et je vous donne bien volontiers la parole après ; il n'y a aucun problème.

Sur le procès-verbal, qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M., CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

Je vous en prie, Monsieur Macé.

M. Macé

Sur la question du quotient familial non appliqué sur la Ville, vous avez pris comme argument les tarifs des centres de loisirs et, en particulier, vous nous avez cité la commune qui est, pour vous, la commune de référence dans le 92, qui a l'air de devenir...

M. le Maire

Une des !

M. Macé

... une des communes de référence dans le 92, qui est la commune de Clamart, et vous nous avez indiqué qu'à Clamart, le prix était, je crois, quatre fois plus cher que le prix pratiqué à La Garenne-Colombes. Je crois que c'est l'indication que vous avez donnée, de mémoire.

Soit les personnes et, j'imagine, vos collaborateurs, qui vous ont donné ces éléments n'ont peut-être pas lu complètement le document des tarifs appliqués à Clamart, soit c'était purement de la désinformation par rapport aux membres du Conseil Municipal,

mais le 1,80 euro pratiqué à La Garenne-Colombes, vous l'avez comparé au prix pratiqué à Clamart, sauf qu'à Clamart, dans le prix de la demi-journée, il y a le prix de la restauration aussi. À La Garenne-Colombes, il faut ajouter au 1,80 euro les 3,26 euros que tout le monde paye de la même manière, tandis qu'à Clamart, le prix pratiqué est le prix par quotient familial y compris avec la restauration pratiquée du midi, ce qui change évidemment totalement la donne et ce qui fait que le prix pratiqué dans ce type de Ville où les tarifs sont appliqués comme cela n'a pas du tout la même signification que ce que vous nous avez indiqué.

Si l'on veut rétablir et faire les comparaisons justes, et peut-être que le groupe de travail demandé par Christophe Conway permettra d'avoir toutes les données et des comparaisons justes et qu'on compare effectivement les mêmes prix, il faut, à ce moment-là, avoir l'honnêteté intellectuelle de tout indiquer et, à partir de là, on peut faire de véritables comparaisons qui changent évidemment la donne.

Je signalerai qu'en plus, à La Garenne-Colombes, nous n'avons pas de prix à la journée des centres de loisirs, donc c'est deux fois 1,80, plus le repas, ce qui fait, pour une journée, 6,86 euros, si je sais bien compter, sans compter la dernière augmentation sur le prix de la restauration, comparés aux tarifs à Clamart qui sont de 0,16 à 2,98, ce qui change totalement la donne.

Donc l'argument de dire que les centres de loisirs font que nous pouvons nous permettre de ne pas appliquer le quotient familial sur la restauration scolaire n'est pas du tout juste quand on fait des comparaisons avec d'autres communes ; c'est cette donnée que je voulais rectifier par rapport à vos propos.

Évidemment, les éléments de Clamart, je peux vous les donner, je les ai sous les yeux.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Vous auriez pu, lors du dernier Conseil Municipal, donner ces éléments - vous êtes le Directeur Général des Services de Clamart -, mais vous avez probablement attendu de vérifier, ce qui est tout à votre honneur.

À La Garenne-Colombes, une journée dans les centres de loisirs, tout compris, c'est 6,86 euros : la garderie du matin, les activités du matin, le déjeuner le midi et la garderie et les activités de l'après-midi. À Clamart, je crois que c'est 1,18 à 14 ; c'est cela ?

M. Macé

Non, c'est de 0,16 à 2,98.

M. le Maire

Et les 14 euros, c'est quoi alors ?

M. Macé

Les 14 euros, c'est pour les prix de demi-journée.

M. le Maire

Donc quand on passe une journée complète à Clamart, cela coûte combien ?

M. Macé

Une journée complète à Clamart, c'est de 0,16 à 2,98.

M. le Maire

Je ne comprends pas... Les 14 euros, c'est quoi ?

M. Macé

Les 14 euros, c'est par demi-journée ; c'est plus cher quand c'est la demi-journée. Il y a des tarifs comme cela.

M. le Maire

Cela signifie que si je reste une demi-journée, cela me coûte 14 euros ?

M. Macé

Sur le tarif le plus cher.

M. le Maire

Oui.

Et si je fais la journée complète, c'est 14 plus 14 pour le tarif le plus cher ? Sûrement...

M. Macé

Non, c'est le prix de la journée complète jusqu'à 14 euros ; le prix de la demi-journée est de 7,05 euros à Clamart.

M. le Maire

On m'avait dit 14 par demi-journée.

M. Macé

À Clamart, maximum, 7,05 comparés aux 5,06 de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Non, à Clamart, le maximum, vous venez de le dire, c'est 14 euros.

M. Macé

Non, c'est 7,05 ; pardon.

M. le Maire

C'est compliqué. Il faudra que vous me fassiez un tableau. Donc les 14, je ne sais toujours pas ce que c'est à Clamart. Nous ne dépasserons jamais les 6,86.

Merci, Monsieur Macé, pour ces précisions.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Deux remarques...

La première, lors de la question sur l'acquisition de deux appartements, vous m'aviez proposé de m'envoyer les DIA...

(Intervention inaudible de M. le Maire.)

M. Conway

Non, mais je ne connais pas le terme...

Je ne les ai toujours pas reçus et voulais vous le signaler.

M. le Maire

Très bien.

Le prix des DIA ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Je ne l'avais pas donné en séance ?

M. Conway

Non.

M. le Maire

C'était pour quelles acquisitions ?

M. Conway

Les acquisitions des appartements qui étaient rue du Château.

M. le Maire

Il n'y a pas de DIA ; c'est une acquisition amiable.

M. Conway

Vous m'aviez parlé du document...

« M. Conway

J'avais plutôt... le prix de 4 300 euros auquel vous l'achetez, c'était assez proche du prix du marché actuel.

M. le Maire

Si vous voulez, je vous ferai parvenir les DIA, vous verrez, on est dans ces tarifs. »

Je n'ai pas vu...

M. le Maire

Par définition, il ne peut pas y avoir de DIA quand on acquiert un appartement à l'amiable, puisque nous sommes l'acquéreur ; c'est la définition même. M^{me} Vingering sourit d'un air spécialiste ; je parle sous le contrôle de M^{me} Vingering.

Quand je faisais référence aux DIA, c'étaient les DIA en général, le vrai prix du marché à La Garenne-Colombes ; ce n'est pas le DIA de la rue du Château, mais les DIA en général.

Il faudrait qu'on vous donne le coût des DIA moyennes sur les six derniers mois... Cela marche !

M. Conway

Par mail, il n'y a pas de problème.

M. le Maire

Si vous l'ouvrez, tout va bien.

M. Conway

Ensuite, j'arrive lors de la séance à la question orale posée concernant la devise sur le fronton de l'Hôtel de Ville ; cela m'a rappelé quelque chose. J'ai fouillé dans les archives et cette question avait été posée au Conseil Municipal du 14 décembre par Christophe Macé et vous aviez répondu que c'était prévu dans le cadre du réaménagement de l'accès à l'Hôtel de Ville d'apposer sur le fronton de cet Hôtel de Ville la devise de la République.

Je voulais savoir pourquoi cela n'avait pas été fait.

M. le Maire

Parce que les travaux n'ont pas été faits. On n'a pas fait les travaux qu'on avait prévu de faire : un réaménagement complet du rez-de-chaussée.

Je ne sais pas si on vous les présentera pour le prochain budget, mais s'il n'y a que cela, on trouvera bien une solution.

Merci.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je reviens deux secondes sur les prix...

(Protestations des conseillers municipaux.)

M. le Maire

Monsieur Macé, je crois ce que vous dites !

M. Macé

Le forfait journée à Clamart est de 1,16 à 14,28...

M. le Maire

Cela change à chaque fois !

M. Macé

Comparés aux 6,86 à La Garenne-Colombes, donc ce n'est plus que deux fois.

Pour les demi-journées, c'est de 0,60 à 7,05, comparés à 5,06.

M. le Maire

On ne compare que des journées complètes ; comme cela, au moins, on sait ce que l'on compare. Très bien ! On a donc retrouvé les 14 euros de Clamart !

Merci, Monsieur Macé.

M. Macé

Pour le plus cher.

M. le Maire

Oui, pour le plus cher.

On va enfin commencer la séance, mes chers collègues.

I - Administration générale

Direction des Ressources Humaines

1.1 - Modification du tableau des emplois.

M. le Maire

Mme Roussillon n'étant pas là, je vais présenter le point sur la modification du tableau des emplois.

Donc création de deux postes dans la filière technique : un agent technique principal de deuxième classe et un agent technique de deuxième classe.

Des remarques ?

C'est passé au CTP.

Monsieur Macé, je vous en prie, exprimez-vous !

M. Macé

Vous nous proposez ce soir de créer, au sein de la Direction de la communication, un poste pour, *a priori*, si on a bien compris, faire les photographies, vidéographies et infographies...

M. le Maire

Un photographe.

M. Macé

Donc un photographe.

Que deviennent les prestataires que nous avons, les photographes qui faisaient jusqu'à maintenant ce travail au sein de la ville ? Je crois qu'il y avait, en particulier, deux photographes qui intervenaient régulièrement depuis de nombreuses années.

M. le Maire

L'idée est que nous avons observé que le coût de la photographie externalisée était cher, donc le travail a été fait de savoir si en internalisant, nous pouvions faire des économies, gagner en marge de manœuvre.

On a constaté que théoriquement, on verra si, dans la pratique, cela se réalise, nous devrions, sur la partie photographie, faire une économie, avec cette affaire, de 30 000 euros par an.

J'attends de voir si, effectivement, cette heureuse prévision se réalise ; si on y arrive, c'est effectivement très intéressant.

Que deviennent-ils ? Comme tous les prestataires qui « perdent un marché », nous continuerons à les utiliser si, ponctuellement, nous avons des besoins d'extra, mais c'est vrai qu'ils n'auront plus le travail à faire qu'ils avaient auparavant.

C'est la source d'économie, 30 000 euros par an pour la commune.

M. Macé

Oui, mais est-ce que cela veut dire que l'équivalent de ce que vous êtes en train de nous dire coûtait à peu près à la commune autour de 70 000 euros par an ?

M. le Maire

Oui, à peu près... 65 000 euros, je crois.

M. Macé

Est-ce la même démarche par rapport à l'autre poste et pourriez-vous nous indiquer l'économie et le coût, pour l'instant, payé par la Ville ?

M. le Maire

J'espère que nous économiserons sur le deuxième poste, puisque c'était externalisé auparavant... Le calcul théorique nous conduit à une économie prévisible de 37 000 euros par an.

Vous savez comme moi que « *la prévision, comme disait un auteur américain, c'est quelque chose de très difficile, surtout quand cela concerne l'avenir* ». Donc nous verrons dans un an ce que cela a donné, si les prévisions sont bonnes, mais *a priori*, si tout marche comme nous le souhaitons, nous arriverions à une économie globale de l'ordre de 60 000 euros par an.

M. Macé

Est-ce que dans ce prix, et en tout cas peut-être pour la première année, le coût du matériel est pris en compte ? À ce moment-là, combien coûte ce matériel ?

Il va bien falloir fournir à ces deux agents le matériel adéquat pour faire leur travail ? Ce coût est-il connu à ce jour ?

M. le Maire

Vous avez absolument raison. Le coût d'investissement a été évalué, donc forcément seulement la première année, heureusement, à environ 5 000 euros.

M. Macé

Pour les deux postes ?

(M. le Maire consulte les services.)

M. le Maire

10 000 pour la photographie et 5 000 pour le concepteur graphique.

M. Macé

Le profil de poste n'apparaît d'ailleurs plus sur le site de la Ville en ce qui concerne le photographe ; peut-on en déduire que ce poste est recruté à ce jour ?

M. le Maire

Oui, j'ai deux noms pour les deux postes, pour le graphiste et le photographe.

M. Macé

Donc les deux postes sont pourvus... Par des agents titulaires ou contractuels ?

M. le Maire

Monsieur Lieberherr ?

M. Lieberherr

Un titulaire et un contractuel.

M. le Maire

Cela ne change pas grand-chose.

M. Macé

Je n'ai pas fait de commentaire plus que d'avoir une information de votre part.

Pour revenir plus globalement sur la Direction de la communication, l'ensemble des postes maintenant de cette Direction est au nombre de combien, par rapport à l'organigramme que vous êtes en train, je suppose, d'élaborer sur cette Direction qui a l'air de se renforcer au sein des services municipaux ?

M. le Maire

Nous sommes à sept au lieu de cinq et nous attendons une économie globale sur un mandat de six années de l'ordre 500 000 euros me dit-on, sur tout le mandat. Un demi-million d'euros, ce n'est pas mal...

M. Macé

Sur le photographe, pour revenir deux secondes sur cette question, les contraintes que vous allez lui donner...

M. le Maire

On va vous le présenter, parce que je crois qu'il répondra mieux que moi.

M. Conway

Vous n'avez pas une photo ?

(Rires.)

M. Macé

Les contraintes du poste en particulier, les interventions les week-ends, etc. feront qu'il aura quelle organisation de travail ? Jusqu'à maintenant, on avait des photographes régulièrement pour chaque manifestation, avec des contraintes données ou le soir ; comment allez-vous organiser le travail d'une seule personne ?

Deuxième question, pendant les congés, puisque j'imagine qu'il y a évidemment des congés annuels au niveau des services municipaux, comment va-t-on faire pour prendre les photographes ? Peut-être qu'à ce moment-là, on fera appel aux prestataires que nous avons connus jusqu'à maintenant.

M. le Maire

Je ne vous cache pas que mon principe est que globalement, dans une collectivité comme celle-ci, le Maire ne s'occupe pas du planning des agents ; j'ai plutôt tendance à demander aux chefs de service de s'occuper du fonctionnement de leur service. Si vous voulez avoir le planning des agents, il faudra qu'on voie avec le chef de service pour qu'il vous donne un renseignement d'ordre global.

Je suis incapable de vous dire à quelle heure il commence et à quelle heure il finit. D'ailleurs, je ne suis pas certain que ce soit le rôle d'un élu...

J'ai un chef de service qui me dit : « *Voilà ce que je peux faire pour la Ville avec tels moyens. Qu'en pensez-vous ?* » ; on prend ou on ne prend pas.

J'observe qu'on va avoir un service qui me semble plutôt intéressant, c'est-à-dire plus de journaux municipaux par an, plus petits, 44 pages au lieu de la centaine de pages et 11 numéros par an au lieu de cinq actuellement, plus un intranet pour les agents municipaux et une petite lettre d'information pour les agents municipaux. Tout cela avec, *in fine*, à la fin du mandat, des grandes masses, puisqu'évidemment, on ne peut être que sur des grandes masses, de l'ordre d'un million d'euros d'économies. Je suis plutôt enclin à tenter l'expérience.

Maintenant, bien volontiers, Monsieur Macé, si vous le souhaitez, on pourra faire un point au bout de six mois de fonctionnement, pour savoir si oui ou non, parce que c'est une vraie question que vous posez, on est capable avec un poste d'agent territorial de coiffer, parce que c'est votre question, des amplitudes horaires qui seraient aussi larges qu'avec deux freelances que nous avions auparavant ; c'est votre question et elle est évidemment naturelle.

Il faut que dans six mois, on fasse le point et que l'on voie si cela marche ou pas.

Encore une fois, on me dit que cela va marcher, donc j'écoute les spécialistes.

Merci beaucoup pour ces questions.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaitais intervenir sur la structuration du service communication.

Monsieur le Maire, lors du Conseil Municipal du 3 avril dernier, vous aviez expliqué à M^{lle} Naturel l'utilité pour la Ville d'engager un attaché de presse.

Vous aviez cité comme exemple l'effort important de communication qui avait été fait à l'occasion du changement de tous les sens interdits et qui, au final, s'était bien passé grâce à cette communication il y a maintenant bientôt cinq ans.

Vous aviez également expliqué pourquoi le directeur de communication était directement rattaché au cabinet du Maire.

Vous aviez cherché à convaincre M^{lle} Naturel, qui craignait - je cite sous son contrôle - que « *ces deux postes de communication et de presse ne fassent l'objet d'un amalgame entre votre image à promouvoir et celle de la Ville* ». M^{lle} Naturel ne pouvait pas, malgré votre volonté de la convaincre - je cite toujours -, « *vous donnez sa confiance comme cela* ».

M. le Maire

Je ne lui en veux pas...

Je vous en prie, Monsieur Conway, continuez !

M. Conway

L'ensemble de la liste à laquelle elle appartient avait donc voté contre.

Quant à moi, j'ai voté pour et j'ai accordé ma confiance.

Depuis, j'ai découvert l'annonce qui était passée pour recruter cet attaché de presse et plusieurs éléments m'ont troublé, ainsi que de nombreux Garennois.

Premièrement, cette annonce a été passée sous une forme « *anonymisée* » - je ne sais pas si c'est très français - ou en tout cas a tenté maladroitement de l'être.

Deuxièmement, cette annonce n'a pas été passée, à ma connaissance, sur le site de la Ville.

Troisièmement, cette annonce faisait explicitement référence à demander à ce que cette personne se mette au service - je cite - « *d'un Maire très investi dans l'UMP et à l'avenir prometteur* ».

Je tiens à votre disposition la copie d'écran.

Quatrièmement, vos interventions se multiplient en dehors du contexte garennois : communiqués de presse sur des sujets divers, 140 vidéos en ligne, le blog mis à jour alors que vous êtes en train d'intervenir sur la télé...

Je vous remercie, Monsieur le Maire de bien vouloir répondre aux questions suivantes.

Premièrement, quel est le rôle exact de l'attaché de presse ? Peut-on avoir sa fiche de poste ?

Deuxièmement, l'attaché de presse a-t-il ou a-t-elle été embauché ?

Troisièmement, comment assurez-vous votre communication en tant que secrétaire national UMP et ambitionnant une carrière politique extra-garennoise, sur quel budget ?

Je vous remercie de votre réponse à ces questions directes, mais rendues nécessaires par les circonstances.

M. le Maire

Monsieur Conway, je vais répondre évidemment à vos questions.

Je trouve curieux la manière que vous avez de poser cette question et j'ai lu d'ailleurs un blog qui est tenu par vos amis, dont les propos pourraient être qualifiés de manière grave, puisqu'à un moment, dans un blog, ou plus exactement dans un commentaire fait sur un blog de gens qui travaillent pour vous, il apparaît une phrase qui dit - je ne l'ai plus sous les yeux et vous m'excuserez si je l'écorche -, dans l'idée générale, que le Maire a utilisé des fonds publics à des fins personnelles ; grosso modo, c'est ce qui est marqué.

Et je ne peux m'empêcher de penser qu'après avoir lu ce commentaire à la limite de la légalité, au fond, la manière que vous avez de présenter les choses rejoint la philosophie inexacte et mensongère du commentaire auquel je fais référence.

M. Conway

C'est exact, c'est dans cet esprit que je le fais. C'est une question que je vous pose.

M. le Maire

Inexacte et mensongère.

M. Conway

Je rappelle...

M. le Maire

Je termine...

Vos questions sont simples.

Est-ce qu'il a été embauché ? La réponse est non.

Est-ce qu'on a trouvé l'oiseau rare ? La réponse est non.

Est-ce qu'il y a quelqu'un que l'on pourrait embaucher à court ou moyen terme ? Dans ces conditions, la réponse est non.

Maintenant, quand vous dites d'un air de réprobation qu'il y a 140 vidéos sur un site porteur de ces vidéos, vous avez l'air de dire que c'est scandaleux.

M. Conway

Non, pas du tout.

M. le Maire

Non, vous ne le dites pas, mais vous le suggérez par la manière de présenter les choses, Monsieur Conway ; personne n'est dupe.

Regardez les vidéos et vous verrez, par exemple, que sur les 140, il doit y en avoir facilement une cinquantaine ou une soixantaine qui sont des vidéos que j'ai tournées quand j'étais en Afghanistan pour montrer le travail de mes collègues ; c'est plutôt bien, quand on est un homme politique, de s'engager, je crois, Monsieur Conway, et c'est plutôt bien de s'engager, parce que la politique, c'est aussi s'engager pour les autres dans tous les aspects de sa vie. Alors vous pouvez difficilement vous ériger en force morale et me reprocher d'avoir cette action politique.

Il me semble qu'il n'y a rien de répréhensible et nous devrions tous tenter d'avoir une activité politique dans tous nos aspects de la vie ; l'engagement politique est un élément complet.

À partir de là, suggérer que j'utiliserais des moyens publics... C'est ce que vous avez suggéré...

M. Conway

Garennois.

M. le Maire

... des moyens publics garennois à des fins personnelles... Est-ce que vous confirmez que c'est bien votre suggestion ?

M. Conway

La question, je la répète, parce que je crois que c'est important, est : comment assurez-vous votre communication en tant que secrétaire national UMP et ambitionnant une carrière politique extra-garennoise et sur quel budget ? Vous me répondez sur votre budget personnel.

M. le Maire

Et de l'UMP, qui est un grand parti politique, qui a un service de communication qui assure l'activité de ses secrétaires nationaux.

Je suis un des cinq secrétaires nationaux de l'UMP chargés de faire fonctionner le parti et l'UMP m'aide par un service de presse, un bureau... J'ai un bureau à l'UMP, j'ai deux collaborateurs salariés par l'UMP qui, toute la journée, travaillent avec moi. C'est comme cela que cela marche.

J'entends, Monsieur Conway, que ces informations ont dû vous rassurer.

M. Conway

Oui.

Deux choses...

La première est que je rappelle qu'à l'époque, j'avais voté pour.

M. le Maire

Je parle sur cet élément...

M. Conway

Il ne faut pas l'oublier.

La deuxième chose est que sur cette annonce qui recrutait l'attaché de presse qui était sur les fonds garennois...

M. le Maire

Il n'est pas engagé.

M. Conway

... la motivation était de rejoindre un « *Maire très investi dans l'UMP et à l'avenir prometteur* ».

C'était juste pour dire que quand vous faites venir un attaché de presse dans ces conditions, après avoir développé dans l'exemple que c'était pour communiquer avec les habitants s'il y avait, par exemple, une opération style les Champs-Philippe, style les Cent ans de La Garenne-Colombes et des choses comme cela, l'annonce n'était pas adaptée à cette approche. C'est ce qui m'a troublé...

M. le Maire

Il faut quand même dire les choses... Une relation presse doit savoir avec qui elle va travailler ; c'est une question d'honnêteté vis-à-vis de la personne qui va venir travailler. Il me semble que c'est plus honnête. Ce sont des gens qui doivent savoir « où ils mettent les pieds » ; vous voyez ce que je veux dire.

Puisque vous êtes rassuré sur ce point, est-ce que je peux espérer ne plus voir fleurir sur les sites que vous tentez de faire vivre, ne plus voir colporter ce genre de suggestion, en plus anonyme, parce que le courage a ses limites en politique avec le web, que le Maire utiliserait l'argent public à des fins personnelles.

D'ailleurs, la personne qui a écrit cela a beaucoup d'humour, puisque, mes chers collègues, comme nous sommes au moment du Salon de l'auto, la personne disait : « *Si nous sommes en plein Salon de l'auto, l'ABS a de beaux jours devant lui ou est à la mode* » ; Abus de Bien Social, c'est ce que cela signifiait.

Monsieur Conway, vous êtes... Quand je dis « *vous* », ce n'est pas vous, Christophe Conway, que les choses soient claires, puisque c'est anonyme...

M. Conway

Aujourd'hui, j'interviens tout à fait publiquement.

M. le Maire

Quand on parle d'ABS, on est très limite sur la ligne qui, juridiquement, est contestable, si vous voyez ce que je veux dire.

Comme c'est anonyme, le risque que prend le rédacteur ou la rédactrice est assez faible. Est-ce que je peux espérer, si toutefois vous aviez des relations avec ces gens, ce dont je ne suis pas certain à l'heure où je vous parle, si, par hasard, vous connaissiez ces gens qui parlent d'ABS, que vous puissiez leur dire que c'est une sorte d'accusation et d'atteinte à la moralité qui, finalement, n'est pas très digne ? Est-ce que je peux obtenir cela de vous, si vous les connaissiez ?

M. Conway

Je ne peux pas obtenir cela d'eux, parce que la blogosphère est, comme vous le savez, quelque chose de libre.

Je pourrais citer aussi les quolibets dont j'ai fait l'objet par des sites... Si vous en voulez quelques-uns, cela me rappelait la cour de récréation : « *Con et alors** », etc.

M. le Maire

C'est moi qui ai fait cela ?

M. Conway

Non, c'est un petit blog... C'est un principe...

M. Glavel*, qui est là, se souvient aussi de ces propos à propos de (*inaudible*)* ; donc on peut rester là-dedans... C'est un peu...

(*Intervention inaudible de M. le Maire.*)

M. Conway

Bien sûr... Je lui renouvelle mon estime en dehors de cela.

M. le Maire

Dans l'hypothèse où vous les connaissiez...

M. Conway

À titre personnel, notre propos, c'est à chaque fois de ne pas partir d'un préjugé ou d'un présupposé.

Je viens clairement de vous dire pourquoi j'ai été amené à cela et de nombreux Garennois de la même manière. Je vous pose la question. Vous me dites que c'est sur votre budget UMP et le budget personnel, j'en prends acte ; il n'y a pas d'autre souci là-dessus.

M. le Maire

Si, par extraordinaire, vous connaissiez ces gens - je ne dis pas que vous les connaissez, bien entendu, je ne l'imagine pas -, est-ce que je peux imaginer que vous leur disiez de ne pas récrire ce genre de chose ? Oui ou non ? Je ne vous en demande pas plus.

M. Conway

Est-ce que vous avez une idée de ce que nous communiquons à La Garenne-Colombes pour me demander cela ? En permanence, on appelle à vérifier nos propos, à traiter les personnes en tant que telles.

Là-dessus, en ce qui concerne l'ABS, je ne l'avais pas remarqué... Mais j'avais remarqué et trouvais également très drôle, sur la Renault : « *voiture hybride : 50 % taxe d'habitation et 50 % taxe foncière* » ou je ne sais plus quoi...

Je ne peux pas empêcher quelqu'un d'humoristique...

M. le Maire

Ce n'est pas humoristique. Il y a le quolibet qui fait partie de la vie politique et il y a la diffamation et l'atteinte à l'honneur qui sont un autre type d'activité politique.

Quand on fait de la politique, vous et moi, on s'expose aux quolibets, c'est normal, c'est comme cela. De temps en temps, c'est difficile à porter, mais on s'y attend.

En revanche, l'utilisation personnelle de fonds publics, ce n'est pas du quolibet, c'est potentiellement, si le juge en décide ainsi, de la diffamation ; en tout cas, c'est au moins mensonger, je peux vous le dire officiellement, totalement inexact et je trouve que ce n'est pas bien ; en tout cas, je ne crois pas avoir accusé faussement quelqu'un d'utilisation personnelle de fonds publics. Quand je l'ai fait, Monsieur Conway - je l'ai fait par le passé -, je ne l'ai pas fait anonymement, je l'ai fait en prenant toutes mes responsabilités, en m'exposant, c'est la différence, et il se trouve que j'ai eu raison...

M. Conway

Monsieur le Maire, ce n'est pas la différence, puisque je suis en train d'exposer publiquement la question et le positionnement. Ne me comparez donc pas à quelqu'un qui agirait anonymement.

M. le Maire

Je suis tout à fait d'accord. Je vous dis simplement, Monsieur Conway, que je souhaitais que vous nous disiez clairement aujourd'hui que vous désapprouviez cela ; c'est simple. Est-ce que vous désapprouvez, oui ou non ?

M. Conway

Au niveau de...

M. le Maire

On va avoir du mal ; vous ne direz pas oui.

M. Conway

Sur le bloc du MODEM, je publierai votre réponse. Cela vous va ?

M. le Maire

Non.

M. Conway

Je ne suis pas maître...

M. le Maire

C'est malheureusement clair.

Merci.

Je vous rassure, je n'utilise pas d'argent public à des fins personnelles, j'ai un service de presse de l'UMP qui travaille pour moi et il y a même deux salariés de l'UMP à plein-temps, plus quelques bénévoles, qui travaillent dans le domaine d'activité qui est le mien à l'UMP.

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Par rapport au poste d'attaché de presse, comme on en a parlé, je crois qu'il faut aller jusqu'au bout et dire les choses telles qu'elles se sont réellement passées.

Vous avez fait paraître une annonce, elle a peut-être été validée par vous, mais vous nous direz si elle a été validée par vous et, si ce n'est pas le cas, qui a pris, en quelque sorte, la liberté de rédiger cette annonce et de l'envoyer à Cadre Emploi, un organisme connu, avec un profil de poste clairement indiqué que M. Conway, entre autres, mais ceux qui ont lu cela... Ce n'est pas de l'invention, c'est la réalité d'une annonce parue par rapport à la Ville de La Garenne-Colombes, parce que la localisation est bien indiquée : « *La Garenne-Colombes* ».

C'est vrai que la formulation peut paraître, et c'est bien là le problème, même s'il n'y a peut-être pas du tout d'intention derrière que l'on peut prêter que vous n'avez peut-être pas, on peut vous en donner acte... En tout cas, la formulation employée par cette annonce et envoyée par vous, le « *vous* » étant collectif et je ne sais pas qui mais vous nous le direz certainement, peut prêter à interrogation, en tout cas, par rapport au rôle d'un attaché de presse dans une Ville par rapport aux actions de la Ville. C'est simplement cela ; la question posée n'est pas ailleurs.

Quand on met le « *Maire à l'avenir prometteur et très investi dans l'UMP* », par rapport aux actions de la Ville de La Garenne-Colombes, excusez-moi de vous le dire, mais je dirais pour n'importe quelle autre Maire de France ou de Navarre et n'importe quelle étiquette, on n'en a rien à faire par rapport à cela, je trouve.

Quand vous mettez « *rattaché au cabinet du Maire, ce dynamique collaborateur d'élu, professionnel du contact, promeut l'action politique du Maire* », donc votre action politique, « *et de la Ville à tous les médias* », c'est bien votre action politique. Si on avait indiqué qu'on promeut l'action de la Ville, pas de souci ; c'est le rôle d'un attaché de presse. Le rôle d'un attaché de presse payé par la Ville de La Garenne-Colombes n'est pas de promouvoir votre action politique ; vous le faites au sein de l'UMP avec les moyens

de l'UMP, ce que vous nous dites, donc c'est tout à fait rassurant et je pense que cela doit effectivement se passer comme cela, mais par rapport à La Garenne-Colombes, il n'y a pas ce besoin.

Ce sont les formulations que je qualifierai de « malheureuses » parues dans cette annonce qui peuvent certainement prêter à confusion.

Aujourd'hui, on prend acte qu'en tout cas, ce poste ne sera pas pourvu, *a priori*, donc très bien...

M. le Maire

Pour l'instant ! Je vous ai dit à court ou moyen terme.

M. Macé

Donc avec une autre formulation, beaucoup plus heureuse, j'imagine, dans un proche avenir, quand vous aurez embauché cette personne.

Je pense que c'est là-dessus que cela a pu prêter, quand on voit la rédaction de l'annonce, à des interrogations. Je crois qu'il est très simple de les lever ce soir pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, tout simplement.

M. le Maire

Vous avez tout à fait raison, Monsieur Macé, je partage votre avis, cette annonce est très mal écrite ; elle n'avait pas été validée par moi. C'est le cabinet de recrutement qui avait rédigé cette annonce en dépit du bon sens ; c'est pour cela qu'elle a été retirée dans les jours qui ont suivi sa publication, en tout cas dès lors que j'en ai eu connaissance ; dont acte.

Monsieur Macé, c'est vous qui êtes le propriétaire du nom de domaine : « *les Echos garennois* » ?

M. Macé

Absolument pas.

M. le Maire

Cette information était venue à ma connaissance ; écoutez, cela me rassure.

Nous allons passer au vote.

C'est vous qui avez acheté le nom de domaine « *Echos garennois* » ?

M. Macé

Je ne crois pas, mais je vérifierai.

M. le Maire

Je crois que c'est sur ce site qu'on a parlé d'abus de bien social, mais vous vérifierez.

M. Macé

D'accord.

M. le Maire

Et si vous pouviez le faire retirer, ce ne serait pas mal, abus de bien social...

M. Macé

Et si c'est le cas...

M. le Maire

Oui, mais je ne pense pas qu'il faisait référence à un système de freinage.

M. Conway

Je n'ai pas acheté les Echos garennois non plus.

M. le Maire

Non, mais vous avez d'autres ressources.

M. Conway

Je suis comme Bernard Laporte...

M. le Maire

Vous prenez vos modèles, Monsieur Conway.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 30 voix. Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M. CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUJILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. CONWAY.

4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL

II - Services à la Population

Affaires scolaires

2.1 - Appel d'offres ouvert relatif à l'organisation des séjours en classe d'environnement durant l'année scolaire 2008-2009.

M^{me} Raimbault

Mes chers collègues, une procédure d'appel d'offres a été mise en place pour l'organisation des séjours en classe d'environnement pour l'année 2008-2009.

Un appel à la concurrence a été lancé le 27 juin 2008.

Le marché comprend deux lots :

- un lot classe de neige, dont les montants sont affichés sur l'écran ;
- un lot classe patrimoine.

La commission d'appel d'offres du 19 septembre 2008 a retenu deux prestataires sur les trois ayant proposé leur candidature.

Suite au rapport d'analyse établi par le service des affaires scolaires, la commission a décidé d'attribuer le 8 octobre 2008 le lot « *classe de neige* » à la société NSTL et le lot « *classe patrimoine* » à l'association PEP 92.

Je vous demande, mes chers collègues, d'autoriser M. le Maire à signer les lots 1 et 2 des marchés relatifs à l'organisation des séjours en classe d'environnement.

Merci.

M. le Maire

Merci beaucoup, Madame Raimbault.

Y a-t-il des questions ?

Classe patrimoine, classe de neige, Mademoiselle Naturel ?

M^{lle} Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Bien évidemment, nous sommes favorables pour cet appel d'offres concernant les séjours en classe d'environnement durant l'année scolaire 2008-2009, qui sont toujours des moments agréables d'apprentissage pour les élèves et d'épanouissement.

Cependant, nous voudrions savoir, et cela ne va pas vous étonner, si les bénéficiaires de ces voyages sont sujets au quotient familial et, si oui, dans quelle part ?

Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire

Je vous en prie, Mademoiselle Naturel.

Je crois que c'est le cas depuis 35 ans.

M. Macé

Elle n'était pas née !

M. le Maire

Cela va de soi...

Je voudrais simplement donner une information au Conseil pour compléter l'exposé de Dominique.

Globalement, une classe sur deux, chaque année, part en classe patrimoine ou de neige, une élémentaire sur deux. C'est donc un effort assez important.

Il y aura trois classes de neige et 26 classes patrimoine cette année.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M., CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

Merci pour votre unanimité !

Petite enfance

2.2 - Demande de subventions relatives au fonctionnement de la crèche Bonnin.

M^{me} Margaria

Depuis le 1^{er} septembre, la Ville de La Garenne-Colombes accueille 30 enfants dans une nouvelle crèche qui s'appelle « *crèche Bonnin* », puisqu'elle est rue Bonnin.

Nous pouvons, pour le fonctionnement de cette crèche, obtenir des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil général des Hauts-de-Seine.

Je vous demande d'autoriser M. le Maire à faire ces démarches pour obtenir ces subventions.

M. le Maire

Merci, Madame Margaria.

Subventions pour la crèche Bonnin, je pense que personne n'a rien à dire sur ce sujet.

Monsieur Macé, vous êtes d'accord ?

M. Macé

Sur le principe, évidemment.

M. le Maire

Je vous en remercie.

M. Macé

Je voudrais avoir quelques explications, parce qu'on a quand même un peu découvert ce dossier à ce Conseil Municipal ; vous ne nous aviez pas exposé antérieurement votre projet.

J'imagine qu'il y a une augmentation de capacité d'accueil. Je crois que la crèche avait 60 berceaux, donc elle doit en avoir 90. Quels sont les travaux qui ont été réalisés, s'il y en a eu, par rapport à la création de ces places supplémentaires ? Quels sont les postes que vous avez dû créer, j'imagine, pour accueillir ces enfants ? Enfin, pourquoi indiquez-vous dans votre rapport que l'on peut recevoir des enfants de 18 mois à quatre ans, tandis qu'*a priori*, cela devrait être plutôt jusqu'à trois ans ? Pourquoi faites-vous une exception en augmentant jusqu'à quatre ans puisque l'âge, *a priori*, d'entrée en école maternelle est de trois ans ?

Dernière question : pourquoi passez-vous cela seulement à ce Conseil Municipal pour une ouverture de structure qui a eu lieu le 1^{er} septembre ?

M^{me} Margaria

Je ne sais pas si je vais me souvenir de toutes vos questions. Un enfant peut être accueilli en crèche jusqu'à quatre ans. C'est vrai que l'école maternelle les accueille à trois ans, mais l'enfant peut rester jusqu'à quatre ans en crèche.

Je ne me souviens plus des autres questions...

M. Macé

Y a-t-il eu des travaux ?

M^{me} Margaria

Oui, c'est le jardin d'éveil...

M. le Maire

Essentiellement des travaux de peinture.

M^{me} Margaria

Oui, puisque le bâtiment existait déjà.

M. Macé

Par rapport au personnel, les postes créés ?

M^{me} Margaria

Huit personnes pour 30 enfants.

M. Macé

Merci.

M^{me} Margaria

La directrice de cette crèche Bonnin est la vice-directrice de Verdun ; elle reste presque dans le même lieu. C'est vrai que maintenant, la structure accueille 90 enfants, puisqu'il y en avait 60 à Verdun et 30 à Bonnin.

M. le Maire

Merci.

Pour le personnel, c'est bon ?

M^{me} Margaria

Oui, huit personnes.

M. le Maire

Donc une directrice, deux auxiliaires de puériculture, trois agents sociaux, un éducateur de jeunes enfants et un agent d'entretien.

M. Macé

Aujourd'hui, les 30 places sont-elles occupées ?

M^{me} Margaria

Oui.

M. le Maire

« *Unfortunatly* »...

On va passer au vote.

Cela fait 30 places supplémentaires de crèche, ce qui porte le nombre de places à plus de 400.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M., CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORÉ, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL. M. CONWAY.

III - Services Techniques

Voirie, espaces verts

3.1 - Appel d'offres ouvert - Travaux de voirie - Aménagement de l'avenue Foch entre l'avenue Joffre et la rue Dumont d'Urville.

M^{me} Juvin-Marleix

Mes chers collègues, bonsoir.

Ceux qui siègent dans la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 8 octobre ne vont pas être surpris, puisque je vais vous proposer de signer ce marché qui concerne l'avenue Foch pour ce qui concerne le lot « voirie » avec la société COLAS SNPR pour un montant d'environ 380 000 euros hors taxes - vous avez le chiffre précis dans le rapport - et pour le lot n° 2 « éclairage public » avec la société SPIE Ile-de-France pour un montant de près de 94 000 euros hors taxes, 93 864 euros hors taxes, ce qui fait un total TTC de 566 734,89 euros, ce qui est un petit peu moins que ce que je vous annonçais la dernière fois en Conseil Municipal, puisque je vous annonçais des travaux prévisionnels de 680 000 euros TTC.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des questions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Dans la rédaction, Madame Juvin-Marleix, de la note que vous nous avez adressée, vous indiquez que les deux offres des lots 1 et 2 sont les plus économiquement avantageuses. Je pense que le terme employé n'est pas totalement juste, parce qu'en fin de compte, ce ne sont pas les moins chères qui ont été retenues, pour des raisons techniques, j'imagine - c'est en tout cas ce que m'a indiqué Philippe Billard qui était présent aux différentes commissions d'appel d'offres -, mais ce sont les meilleures offres par rapport aux conditions techniques souhaitées ; ce ne sont pas économiquement les meilleures, bien qu'on ne soit pas obligé de prendre l'entreprise la moins chère, nous sommes bien d'accord.

Je pense que la rédaction peut prêter à confusion en disant qu'on a pris obligatoirement la moins chère, ce qui n'est pas le cas, mais ce n'est pas non plus dérangeant et ce n'est pas interdit par les textes.

M^{me} Juvin-Marleix

Merci, Monsieur Macé.

Économiquement et financièrement, il y a une différence de sémantique ; il n'est pas écrit « financier » ; ce n'est pas l'offre financièrement la plus intéressante. C'est vrai que COLAS se présentait en n° 2 en ce qui concerne les prix, donc financièrement, c'était peut-être moins intéressant, mais il était en n° 1 sur le plan technique et tout cumulé, sur le plan économiquement...

On est d'accord. Ce n'est pas économique en termes de finances.

M. le Maire

Économie générale !

On passe au vote pour l'économie générale.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je crois que tout le monde en est conscient, mais je voulais le rappeler. Actuellement, il y a beaucoup d'inquiétudes sur le nombre de travaux entrepris. Compte tenu du contexte économique, je crois que tout le monde en est conscient et en premier M. Hervo, le contexte dégradé fait que les emprunts qu'on peut engager sont de nature à faire varier les conditions de remboursement de manière très forte.

C'était simplement pour rappeler ce qu'on avait dit le 14 avril, qui était de ne pas forcément continuer sur la lancée de la mandature précédente en se disant que tout est pareil, comme avant.

Les dotations vont diminuer, les subventions vont diminuer, l'activité économique des entreprises sur la ville est perturbée. Tout cela est à prendre en compte.

C'est simplement un rappel. Encore une fois, je crois que ce souci a déjà été porté par les différentes commissions ; je ne fais que le soutenir.

M. le Maire

Merci, Monsieur.

Au total, vous souhaitez que l'on fasse ou pas les travaux ? Je ne comprends pas bien.

M. Conway

Je n'étais pas dans l'appel d'offres. Je prends l'exemple des travaux qui ont été faits à l'angle de la rue...

M. le Maire

Non, mais sur ces travaux, vous pensez qu'il faut les faire ou pas ?

M. Conway

Je prends un exemple sur la rue de Plaisance et le boulevard de la République. Certes, je crois que c'est un budget départemental, mais les Garennois payent la taxe départementale, donc c'est l'argent des Garennois quelque part. Dans cette solution, on a pris une option très coûteuse, avec un massif au milieu, des déplacements etc. Là-dessus, et c'est le premier point, dans le type de travaux, parfois, on peut faire des travaux de manière plus économique. La deuxième, c'est dans l'étalement dans le temps, dans lequel on peut être aussi amené à étaler les travaux, à différer les travaux selon les circonstances.

Sur ces travaux, bien sûr, il y avait une demande très forte des riverains de mettre fin à la pagaille et on attendait la fin des travaux à la clinique Lambert pour les entamer, donc il n'y a pas de souci là-dessus, mais je crois qu'il faut faire attention à l'enchaînement des travaux. On va voir un peu plus tard, le fait qu'on lance l'étude sur le centre nautique, etc. Ce sont des enchaînements auxquels il faut faire attention si on veut préserver aussi la qualité de vie des Garennois.

M. le Maire

Vous êtes d'accord pour qu'on les fasse, finalement ?

M. Conway

Tout à fait.

M. le Maire

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M., CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL. M. CONWAY.

Le point suivant, Madame Raimbault, encore ! Madame Raimbault, arrêtez de dépenser de l'argent !

Bâtiments

3.2 - Avenant n° 1 au marché de travaux de réhabilitation au sein des différents groupes scolaires de la ville de La Garenne Colombes - lot 1 : peinture/sols souples - titulaire du marché : société Brion.

M^{me} Raimbault

Lors des travaux de réhabilitation effectués cet été dans les divers groupes scolaires, il s'est avéré que des travaux supplémentaires mais nécessaires devaient être exécutés, notamment dans le local laverie de l'école élémentaire Voltaire, où la réfection des peintures s'impose.

La société Brion, titulaire du marché, propose l'exécution de ces travaux pour un montant 1 873,80 euros TTC.

Il convient donc de passer un avenant pour ce montant, ce qui entraînerait une augmentation de 0,53 % du montant global du marché de réhabilitation qui passerait donc de 353 116,66 euros TTC à 354 990,45 euros TTC.

Merci.

M. le Maire

Merci, Madame Raimbault.

Ce sont des travaux dans les écoles, comme chaque année.

Y a-t-il des remarques particulières, des questions ? (Aucune.)

Personne n'est contre les travaux dans les écoles ; c'est formidable !

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M., CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL. M. CONWAY.

Merci.

M. Hervo, lui, construit une Médiathèque.

Service juridique, Marchés Publics

3.3 - Appel d'offres ouvert construction d'une médiathèque 20-22, rue de Châteaudun - Travaux de menuiseries extérieures-brise-soleil en verre ; métallerie ; stores.

M. Hervo

Mes chers collègues, vous vous souvenez certainement que lors de notre Conseil Municipal du mois de juillet, nous avons déjà parlé des travaux de la Médiathèque et nous avons dû constater, à la suite d'une délibération de la commission d'appel d'offres que l'offre reçue sur le lot n° 5, c'est-à-dire, pour simplifier, les façades et les serrureries de la médiathèque, avait dû être déclarée irrecevable car beaucoup trop élevée.

Nous avons décidé de relancer le marché en procédure d'appel d'offres sous forme de trois lots distincts en décomposant les travaux de façade proprement dits, les travaux de serrurerie et les stores, en espérant ainsi obtenir des réponses de meilleure qualité et mieux appropriées.

Il en a été ainsi fait et la commission d'appel d'offres, qui s'est réunie il y a quelques jours, a dû constater que cette décomposition en trois lots n'était pas suffisante pour obtenir des offres attractives et donc a préconisé de déclarer ces trois appels d'offres qui remplaçaient l'appel d'offres unique initial irrecevables.

La commission d'appel d'offres vous propose aujourd'hui de relancer ces trois lots sous forme négociée, procédure qui a montré son efficacité puisqu'une telle procédure négociée avait été relancée pour le lot « *gros œuvre* » qui, lui aussi, avait reçu initialement des offres trop élevées et irrecevables ; la procédure négociée a permis d'aboutir à une offre beaucoup plus raisonnable et conforme aux prévisions budgétaires que la commission d'appel d'offres avait revues au mois de juillet.

Je vous demande d'autoriser M. le Maire à relancer ces trois lots de façade, maintenant célèbres au sein des services techniques, les lots 5A, 5B et 5C, qui leur ont demandé beaucoup de travail et qui ont également suscité beaucoup de réflexions au sein de la commission d'appel d'offres, en procédure négociée.

M. le Maire

Merci, M. Hervo.

Des remarques ou questions particulières sur la Médiathèque ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Nous avons déjà abordé cette question.

Vous me permettez, Monsieur Hervo, de commencer de plus en plus à m'étonner sur le chiffrage de cet équipement.

Vous avez fourni lors de la commission d'appel d'offres, et je me permets de reprendre vos chiffres, une estimation des travaux (valeur avril 2008) à 4 370 805 euros. Nous en sommes aujourd'hui à 5 129 439 euros, soit une hausse du budget de près de 18 %.

Dans ce budget de 5 129 000, je rappellerai qu'il y a pour près de 36 % de montants inconnus et qui ne sont que des montants prévisionnels ; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle vous nous proposez ce soir de relancer ces lots, auxquels il faut rajouter d'autres lots : carrelage et plomberie, qui ne sont pas non plus attribués.

La dérive du coût de l'opération, nous en avons déjà parlé, nous avons déjà dit notre inquiétude. Cette inquiétude est de plus en plus prégnante par rapport à la réalisation de cette opération, donc pour notre part, nous voterons pour la procédure que vous nous proposez ce soir, tout en nous réservant, en fonction du résultat définitif, évidemment, la possibilité d'analyser la situation et d'en reparler en Conseil Municipal par rapport à la nature complète de l'opération.

Je voudrais, Monsieur Hervo, que vous nous indiquiez, si c'était possible, deux éléments.

Premièrement, le lot « *gros œuvre* », c'est-à-dire le lot n° 1, suite à négociation, était diminué de près de 350 000 euros ; ces diminutions par rapport à la proposition de l'entreprise sont sur quels postes de dépenses ?

Deuxièmement, est-ce que vous pourriez nous indiquer si vous avez par les cabinets adéquats un coût estimatif, aujourd'hui, du fonctionnement de ce futur équipement et, en particulier, un coût de dépenses par rapport aux fluides, pour savoir si notre équipement que vous nous proposez ce soir respecte les normes HQE, ce qui doit certainement être le cas ?

Monsieur Hervo, je vous remercie pour vos réponses.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Monsieur Conway voulait poser une question aussi. Je pense que vos questions vont se retrouver...

M. Conway

Non, ce n'est absolument pas sur ce registre.

M. le Maire

Dans ce cas, allez-y, Monsieur Hervo !

M. Hervo

Monsieur Macé, je ne vais pas pouvoir vous répondre sans papier sous les yeux, et je n'ai pas le dossier sous les yeux, sur le montant chiffré des dépenses énergétiques de ce bâtiment.

Néanmoins, je vais continuer à vous rassurer, ce bâtiment est à haute performance d'isolation thermique, comme il se doit, comme cela a toujours été annoncé ; rien n'a été changé depuis le projet en la matière.

Sur le lot « *gros œuvre* », M. Billard a dû porter à votre connaissance - je lui fais confiance - que le lot « *gros œuvre* » avait, lors de la commission d'appel d'offres du mois de juillet, plutôt reçu un coût d'objectif révisé au mois de juillet à 1 850 000 euros.

L'offre la plus intéressante globalement, techniquement, qui nous est parvenue s'élevait à - j'arrondis - 2 180 000 euros ; la négociation a permis de la ramener à un peu moins de 1 830 000, donc dans la cible qui avait été définie au mois de juillet.

Je vous rassure, cette économie est le résultat d'une négociation technique et financière sans que rien n'ait été sacrifié de la qualité technique du bâtiment.

L'exemple le plus caractéristique, par exemple, a été, à travers une discussion très détaillée menée avec l'entreprise, la réduction très significative, de près de 200 000 euros, des installations de chantier chiffrées par l'entreprise qui, ayant analysé le cahier des charges - c'est la perversité des marchés publics, on ne peut pas discuter tant qu'on n'est pas dans la procédure négociée - point par point, avait chiffré des bungalows, des agents pour assurer la circulation, de façon tout à fait disproportionnée avec le véritable besoin du chantier.

Une discussion précise entre l'entreprise et les services techniques a permis d'ajuster à leur réel niveau ces prescriptions et dispositions de l'organisation de chantier pour l'entreprise, sans pour autant qu'il n'y ait plus de bungalows, plus de sanitaires ou plus d'agents de sécurité sur le chantier, bien évidemment, mais que leur dimensionnement soit adapté au chantier, et a permis une négociation aux effets très significatifs.

J'ajoute que quand on est dans une procédure négociée, comme il se doit, comme chacun le ferait à leur place, les entreprises arrivent avec quelques réserves pour négocier.

Quand, dans ma vie professionnelle, j'arrivais chez un client pour négocier, je ne lui avais pas annoncé d'avance mon prix plancher, parce que je savais qu'il allait falloir que je lâche quelque chose.

Les qualités et vertus de la procédure négociée ont porté leurs fruits.

Je ne veux pas dire qu'on va réussir ce même exploit pour le lot « *façades* », mais la procédure négociée a montré ses performances en la matière, sans, bien entendu, je le répète, pour qu'il n'y ait pas désinformation à ce sujet, dégrader en aucune façon la qualité technique du bâtiment.

Ai-je répondu à toutes vos questions ou en ai-je oublié une au passage ?

M. Macé

Je voudrais juste, Monsieur Hervo, savoir si nous ne sommes pas aujourd'hui en possession du futur coût de fonctionnement de cet équipement et, si c'est le cas, est-ce que vous pourriez nous communiquer, évidemment pas tout de suite, car je suppose que c'est dans les dossiers, la liste du coût des différentes dépenses sur le futur coût de fonctionnement de cet équipement ?

M. Hervo

Je vous rassure, si je ne peux pas vous répondre ce soir, ce n'est pas parce qu'il n'est pas connu, mais parce que je ne l'ai pas avec moi.

M. Macé

Vous nous le communiquerez donc sans aucun problème ?

M. Hervo

Absolument !

M. Macé

Merci.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je souhaiterais également être destinataire de cette information sur le coût de fonctionnement, Monsieur Hervo.

M. Hervo

On me passe un petit papier, parce que j'avais oublié des éléments un peu anciens... Ce coût de fonctionnement prévisionnel figurait dans les dossiers de concours. Il doit être facile à retrouver et même M. Macé doit l'avoir dans ses archives, puisqu'il était membre du jury. On va le retrouver pour vous.

M. Macé

Il a peut-être été actualisé à un moment donné.

M. Hervo

Ce n'est pas impossible.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'interviens sur deux autres choses.

La première, je rappelais aussi le questionnement - on en a déjà débattu - sur la procédure d'appel sur le site dématérialisé qui fait qu'on n'a qu'une entreprise qui répond ; effectivement, cela limite la marge de manœuvre.

La deuxième, je revenais sur la traditionnelle dernière phrase qui est : « *les crédits budgétaires seront inscrits en section d'investissement et seront intégrés au plan pluriannuel d'investissement* » ; je ne sais pas si j'ai besoin de continuer pour que M. Hervo sache de quoi je parle : le fait qu'on avait prévu de faire une réunion pour faire que le plan pluriannuel d'investissement soit autre chose qu'un simple réceptacle comptable.

M. Hervo, lors de la séance du 9 juillet, quand je lui avais demandé quand, m'avait dit : « *cette année, oui, cela reste dans les conditions qui avaient été annoncées* ».

Je voudrais donc savoir quand on peut faire ce groupe qui, à mon avis, serait très instructif et très porteur de bonnes idées pour après avoir une vue d'ensemble sur l'enchaînement des travaux, leur pertinence, la synergie éventuelle, etc.

M. Hervo

Un mot de réponse... Tout ce qui est dans l'investissement ne dépend pas que de moi ; je ne suis pas seul à dépenser de l'argent dans cette équipe ; quand même, je ne nierai pas que je gère une partie importante de ces dépenses.

Ma réponse reste valable, on va pouvoir le faire ; quand de façon précise ? Je ne sais pas encore vous le dire. Je peux simplement vous dire, et cela rejoint votre remarque sur les effets de la conjoncture, que nous avons déjà passé depuis quelques semaines, et je crains que cela continue, quelques très longues soirées - M^{lle} Herpin*, ici présente, directrice financière, peut en témoigner - sur le sujet. Ce n'est pas un sujet qui est traité à la légère.

Je pense que nous nous connaissons vous et moi ; je pense que vous imaginez volontiers que je ne laisserai pas faire un simple empilage, catalogue ; je n'ai jamais été chef d'entreprise, mais j'ai quand même occupé des responsabilités importantes, j'ai une culture telle que je n'imagine pas que l'on fasse de la programmation pluriannuelle d'investissement lourde comme cela un simple exercice comptable... Ce n'est pas le cas.

C'est compliqué et la crise, les évolutions possibles de la conjoncture ne nous aident pas et nous procédons à un travail extrêmement approfondi sur la question.

On n'a pas plus de détails sur la conjoncture, mais on y travaille et effectivement, vous avez parlé d'avenant aux travaux, etc. Bien entendu, ce sont les maîtres mots de notre réflexion.

Il ne serait pas surprenant que nous soyons amenés, dans les mois prochains, à proposer au Conseil d'étaler différemment ou autrement que prévu ou de mettre provisoirement au réfrigérateur certains investissements lourds si la dégradation de conjoncture s'avérait durable.

M. le Maire

Merci beaucoup.

M. Conway

Je voulais juste dire que je suis tout à fait en phase avec vous ; la demande est d'être associé à cette réflexion où vous passez de longues soirées, parce qu'il paraît qu'il y a une très bonne bière fraîche et j'ai envie de la partager autour de cette réflexion.

M. Hervo

Il n'y avait même pas de bière !

M. Conway

Je crois que vraiment, plusieurs cerveaux, c'est forcément mieux qu'un cerveau ; un cerveau de plus, cela ne fait pas de mal.

M. Hervo

Il y a déjà beaucoup de cerveaux autour de la table...

M. Conway

Prenez-en des différents !

M. le Maire

Encore faut-il être d'accord sur l'endroit où on va, Monsieur Conway.

M. Conway

Par exemple...

M. le Maire

Pour un parking, par exemple ; si vous dites qu'il ne faut pas de parking, qu'est-ce qu'on fait ?

M. Conway

C'est toujours bon d'entendre des arguments, parce qu'au moins, vous êtes sûr de ne pas passer à côté d'une éventuelle bonne idée.

De la même manière qu'entre la Médiathèque rue de Châteaudun et la maison de retraite rue Sartoris, vous pouvez inverser.

M. le Maire

Vous savez quand même bien que les électeurs ont exprimé un choix, Monsieur Conway, accessoirement...

M. Conway

Vous croyez que sur les 147 propositions, ils sont allés jusqu'à plébisciter la couverture de la voie ferrée de la SNCF ? Je prends cet exemple...

M. le Maire

Je crois que les électeurs, Monsieur Conway, lisent nos programmes et nous jugent là-dessus.

M. Conway

Donc vous voulez travailler tout seul ?

M. le Maire

Est-ce que j'ai dit cela ?

M. Conway

Non, mais vous me permettez de boire la bière avec M. Hervo ?

M. le Maire

Je suis très surpris qu'il y ait de la bière, parce que c'est heureusement interdit.

Je découvre des choses...

M. Hervo

Il n'y a pas de bière.

M. le Maire

Toi, c'est moins grave, c'est de l'alcoolisme, alors que moi, c'est de l'abus de biens sociaux.

(Rires.)

On sort plus facilement de l'abus de biens sociaux que de l'alcoolisme...

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à l'unanimité moins une abstention.

33 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M., CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL..

1 abstention : M. CONWAY

Urbanisme

3.4 - Acquisition d'un pavillon sis 19bis, rue Pasteur parcelle cadastrée section D numéro 99 pour 65 m², appartenant à Madame Millot.

M. le Maire

Je passe la parole à M^{me} Vingering. Vous aussi, vous dépensez de l'argent, Madame Vingering !

M^{me} Vingering

Oui, on acquiert un pavillon 19bis, rue Pasteur, parcelle cadastrée section D n° 99, d'une surface cadastrale de 65 mètres carrés appartenant à Mme Millot.

Cette parcelle se situe dans la ZAC des Champs-Philippe, en zone USP au PLU. Elle est vouée à la démolition et accueillera un ensemble immobilier de bureau de type R+4+attiques d'une hauteur de 23 mètres.

Par courrier en date du 12 juin 2006, Mme Millot a informé la Ville de sa volonté de céder sa propriété.

Après négociation entre la propriétaire et le négociateur mandaté par la commune, avec un accord trouvé sur le prix, en date du 29 août 2008, Mme Millot a confirmé vouloir vendre sa propriété au prix de 400 000 euros toutes causes de préjudice confondues.

Cette dame souhaite, par ailleurs, pouvoir se maintenir dans les lieux au maximum jusqu'au 31 décembre 2009, avec un accord par courrier en date du 1^{er} août 2008, puisque l'îlot concerné n'est pas prioritaire dans le cadre du programme de réalisation de cette ZAC.

Le différé de jouissance ne donnera lieu à aucune perception d'indemnité d'occupation au-delà du transfert de propriété, mais une pénalité de 30 euros par jour de retard sera néanmoins appliquée en cas d'occupation prolongée au-delà du 1^{er} janvier 2010.

France Domaine a été saisie et a rendu un avis en date du 21 mars 2008.

Le paiement sera ventilé de la façon suivante :

- 380 000 euros seront versés lors de la signature de l'acte ;
- 20 000 euros seront consignés chez le notaire de la Ville et restitués lors du déménagement de Mme Millot, après remise des clés au sein du service urbanisme.

Par conséquent, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver l'acquisition du pavillon sis 19 bis, rue Pasteur, parcelle cadastrée comme je vous l'ai dit tout à l'heure, au prix de 400 000 euros dans le cadre de la réalisation du programme de ZAC des Champs-Philippe et de m'autoriser à signer l'acte authentique de réitération de cette vente.

M. le Maire

Merci, Madame Vingering.

Y a-t-il des remarques particulières ? *(Aucune.)*

On va passer au vote.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

29 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M., CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.

4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY

3.5 - Rétrocession d'un appartement (lot 11) et d'une cave (lot 3) dépendant de la copropriété sise 14, rue Léon Maurice Nordmann cadastrés section H numéro 67 appartenant à la commune de La Garenne-Colombes au bénéfice de la SEM de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mes chers collègues, je vous propose d'ajourner et de retirer ce point de l'ordre du jour, parce que je n'avais pas reçu tous les documents *ad hoc*, je m'en aperçois.

Je souhaite qu'on puisse le traiter un autre jour éventuellement.

3.6 - Approbation du cahier des charges pour la rétrocession du fonds de commerce « Coolgames » sis 16, rue Voltaire.

M. le Maire

Il y a un cahier des charges pour un magasin « Coolgames ».

M. de Boutray

C'est effectivement le magasin « Coolgames », situé au 16, rue Voltaire, dont nous avons acquis le fonds pour 70 000 euros. L'objectif était effectivement de préserver le tissu commercial de la rue Voltaire. On est donc devenu propriétaire de ce fonds le 4 août 2008, avec une entrée en jouissance des lieux le 16 septembre 2008.

Conformément à la loi du 2 août 2005, nous nous devons de rétrocéder le fonds à une entreprise immatriculée au registre du commerce dans l'année qui suit l'entrée dans les lieux, c'est-à-dire à partir du 4 août 2008. Cette rétrocession, bien sûr, doit être directement liée à la dynamique de la rue, selon ce que l'on a défini et selon un cahier des charges qui a été établi.

Ce cahier des charges reprend la situation de la ville, la situation et le potentiel du commerce, la description du commerce et les conditions de rachat.

Il stipule également les exclusions, à savoir : pressing, laverie automatique, poissonnerie et armurerie.

La valeur de la vente est de 70 000 euros.

Par la suite, on publiera un appel à candidatures via un avis de rétrocession affiché en mairie sur la base du cahier des charges approuvé et consultable en mairie.

La rétrocession, bien sûr, fera l'objet d'une approbation de la part de vous tous lors d'une séance du Conseil Municipal.

Le cahier des charges est consultable en mairie au secrétariat général.

Nous vous demandons, mes chers collègues, premièrement, de bien vouloir approuver le principe de la rétrocession du fonds « Coolgames » et, deuxièmement, d'approuver le cahier des charges de rétrocession de ce même fonds de commerce.

Merci.

M. le Maire

Merci infiniment, Monsieur de Boutray.

Des questions, des remarques ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'avais deux questions.

Premièrement, pourquoi excluez-vous la poissonnerie ? Est-ce pour des questions de désagrément ?

Deuxièmement, vous dites : « *par la suite, la commune publiera un appel à candidatures* » ; quel va être l'élément déclencheur de cette démarche ? Pourquoi on va le faire dans 15 jours, six mois ou un an ? Quel est l'élément qui va faire qu'à un moment donné, on va dire qu'on le fait ?

M. de Boutray

Pour répondre à la première question sur la poissonnerie, ce n'est pas notre choix, c'est un choix du propriétaire des murs. Comme pour l'armurerie, le pressing ou la laverie automatique, ce n'est absolument pas de notre décision ; on respecte le choix du propriétaire des murs.

Concernant la publication de l'appel à candidatures, il n'y a pas de délai particulier. Si on veut le faire ces jours-ci, il n'y a aucun souci. Il faut savoir qu'il y a déjà quelques demandes ; je pense qu'on appuiera ces demandes, on essaiera d'avoir plus d'opportunités en publiant cet appel à candidatures dans les jours qui viennent.

M. le Maire

Merci.

Pas d'autres remarques ? Il s'agit de l'application de la loi de sauvegarde du commerce de proximité. L'idée est simple : dans certaines zones que nous avons définies ici en Conseil Municipal, nous considérons que la puissance publique, nous en l'occurrence, peut avoir un effet de protection du commerce ; quand un fonds est mis en vente, nous nous en portons acquéreur après que nous avons pu identifier éventuellement un repreneur (*inaudible*)* qui ne nous paraît pas le meilleur candidat pour le fonctionnement de la rue. C'est ce que nous avons fait ; nous avons préempté et maintenant, nous allons chercher un repreneur.

C'est la deuxième fois en 20 ou 30 ans que nous acquérons un fonds de commerce.

M^{lle} Naturel

En ce qui concerne le cahier des charges, vous stipulez des activités exclues : pressing, laverie automatique, poissonnerie, armurerie.

Face à la recrudescence d'installations d'entreprises de services, telles qu'agences immobilières et banques, pourraient-elles aussi être exclues ?

M. le Maire

C'est écrit sur la ligne du dessous.

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M., CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL. M. CONWAY.

IV - Divers

4.1 - Décisions.

M. le Maire

N° 2008/149 : Fourniture et livraison de chrysanthèmes et de plantes bisannuelles pour les besoins de la ville de La Garenne-Colombes.

N° 2008/150 : Études de programmation en vue de la réalisation d'un complexe sportif comprenant un centre aquatique.

N° 2008/151 : Contrat offre entreprise Colissimo avec la Poste.

N° 2008/152 : Marché à procédure adaptée relatif au contrat de nettoyage et dépolissage des gaines de refoulement des séchoirs des buanderies des crèches et de maintenance des réseaux de ventilation d cuisine dans les selfs des groupes scolaires, dans les crèches, au foyer des anciens et à la cafétéria de l'Hôtel de Ville.

N° 2008/153 : Préemption des lots de copropriété n° 8, 9, 10 et 26 appartenant à Monsieur Belhaj Mohammed et Madame Nacuite Naïma dépendant de la copropriété du 14bis, boulevard de la République, cadastrée section P n° 48, déclaration d'intention d'aliéner n° 2008/427 enregistrée en mairie le 22 juillet 2008.

N° 2008/154 : Avenant au contrat d'assistance du logiciel Concerto.

N° 2008/155 : Convention avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche pour l'organisation d'un séjour à Londres durant les congés scolaires de la Toussaint 2008.

N° 2008/156 : Tarification du séjour à Londres durant les congés scolaires de la Toussaint 2008.

N° 2008/157 : Tarification pour l'organisation d'un séjour sportif au Domaine Foucher de Careil à Houlgate durant les congés scolaires de la Toussaint.

N° 2008/158 : Tarification pour l'organisation d'un séjour sportif au Domaine Foucher de Careil à Houlgate durant les congés scolaires de la Toussaint 2008.

N° 2008/159 : Convention avec l'Hôtel l'Ours Blanc pour l'organisation d'un séjour de ski à Châtel.

M. le Maire

Avez-vous des questions particulières ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Concernant la décision n° 150, sur les études de programmation en vue de la réalisation d'un complexe sportif comprenant un centre aquatique, d'une part, je reviens sur le souci exprimé par M. Hervo sur le fait de se poser la question de reporter, d'étaler, de réduire.

De la même manière que dans le cahier des charges, vous évoquez le souci en permanence de voir si l'on pouvait apporter des parkings, voir s'il n'y a pas l'occasion de créer des places de stationnement dans un quartier particulièrement chargé.

M. le Maire

On est très en amont, on est sur le programme. Si je comprends bien, Monsieur Conway, c'est à la fois une inquiétude de dire qu'on va faire quelque chose qui risque de coûter cher mais qu'il faut peut-être quand même faire* et une inquiétude qui consisterait, à l'opposé, à dire : « pour le coup, si on le fait, il faut vraiment faire des parkings » ; c'est cela ?

M. Conway

À partir du moment où on creuse, il faut se poser la question : est-ce qu'on rebouche le trou pleinement ?

(Intervention inaudible de M. le Maire.)

M. Conway

Cela ne coûte rien de se poser la question ; ce qui coûte, c'est de réaliser après.

M. le Maire

Monsieur Conway, il n'y a pas de commentaire à faire, on est d'accord avec vous.

Mademoiselle Naturel ?

M^{lle} Naturel

Pour la décision 153, réhabilitation concernant 10 logements sociaux, dont quatre studios, trois deux pièces et trois deux à trois pièces, de quel type de logements sociaux s'agit-il ? Qui s'occupe de ces logements : la mairie ou la SEM ?

M. le Maire

En fait, la décision 153 est une préemption, c'est-à-dire que nous avons identifié des appartements dont l'état est indécemment.

Il faut se méfier et utiliser les bons mots, parce que certains mots sont juridiquement très précis. Je ne veux pas accuser le propriétaire de maux qui n'auraient pas été validés par un juge.

Disons que ces appartements ne sont pas en très bon état, ne semblent pas respecter un certain nombre de critères et aux normes de confort qu'on est en droit d'exiger.

C'est pourquoi nous avons décidé de les préempter, puisqu'ils sont arrivés à la vente, et nous avons décidé de les préempter à une somme très inférieure à ce que veut le propriétaire. C'est un peu volontairement que nous faisons cela. Il y a peut-être un effet, vous voyez ce que je veux dire... Quelqu'un qui loue cher à des gens très modestes, dans des conditions... Je ne vous fais pas de dessin. Ce monsieur nous dit : « *je veux vendre et faire une opération* » ; c'est l'occasion pour nous de prendre une décision politique qui consiste à donner une sorte d'exemple à ceux qui veulent faire ce type d'activité commerciale, je ne veux pas dire sur le dos, ce n'est pas ce que je veux dire, des habitants.

Ce monsieur veut vendre. L'avis des domaines est à 123 000 euros ; on décide d'acheter à 115 000. Le juge nous dira ce qu'il en pense.

La DIA était à 210, c'est-à-dire qu'il veut vendre à 210 000 et que nous disons : « *d'accord, mais nous achetons à 115 000* ». Je pense que cela fait réfléchir à l'avenir, pour d'autres personnes qui feraient ce genre de chose.

Je ne sais pas si on y arrivera, je ne sais pas si le juge nous donnera raison, mais on aura, je crois, donné une sorte de signal.

Avez-vous d'autres remarques ?

Mademoiselle Naturel ?

M^{lle} Naturel

J'approuve votre réflexion au sujet de ce propriétaire qui abuse...

M. le Maire

Il n'abuse pas, je vous ai fait un état des lieux...

Ne dites pas qu'il abuse ; c'est un jugement de valeur. Vous voyez ce que je veux dire ?

M^{lle} Naturel

C'est vrai...

Pour la 156...

M. Conway

Je souhaitais intervenir sur la n° 153.

M. le Maire

Allez-y, Monsieur Conway !

Il faut faire attention à la dépense, c'est cela ?

M. Conway

Je suis d'origine irlandaise, pas écossaise.

(Rires.)

M. le Maire

Je croyais que vous étiez un peu Normand...

(Brouhaha.)

M. Conway

Les économies, parfois, se font sur le long terme.

J'ai eu la réponse, parce que je ne comprenais pas le prix vendu au mètre carré avec le fait qu'ils étaient considérés comme des logements insalubres.

Par ailleurs, dans le document, vous indiquez le nombre de logements sociaux au 1^{er} janvier 2007, en disant qu'il y en a 1 254 et qu'on est à 89 %. On va effectivement dans le bon sens de diversifier et d'intégrer des logements sociaux sur tout le territoire communal, donc j'approuve totalement.

J'avais juste une question, parce que vous avez fait paraître les résultats de vos négociations avec la préfecture ; je voulais savoir si dans le total des logements sociaux qui étaient réalisés sur la période 2005-2007, donc qui va au-delà du 1^{er} janvier 2007, vous pouviez donner où on en était du point de vue logements. Par ailleurs, est-ce que, dans ce chiffre, les fameux logements de la RIVP, de la Ville de Paris, sont intégrés ? C'était un peu avoir un état des lieux.

M. le Maire

Évidemment, je ne peux pas vous répondre comme cela en vous donnant un chiffre.

Monsieur Conway, il y a des questions orales à la fin. Les questions orales sont justement faites, quand vous avez une question très technique avec un chiffre, pour que vous puissiez, deux ou trois jours avant - dans le règlement, c'est marqué -, nous donner une question et comme cela, je peux me renseigner facilement.

Vous donnez le nombre de logements précisément, je n'en sais rien.

Quand à votre question sur la RIVP, malheureusement, le Maire de Paris n'a pas encore mis en œuvre la promesse qui m'avait été faite de reconventionner la RIVP qui, je le rappelle, a été des logements sociaux qui ont été déconventionnés sans que je ne sois mis au courant, sans que les services municipaux ne soient mis au courant ; on a été mis devant le fait accompli ; c'est ce qu'a fait la municipalité de Paris.

Je dois dire, pour être parfaitement juste avec le Maire de Paris, que celui-ci, quand il a eu connaissance de cette affaire, a fait une déclaration sans ambiguïté, démontrant sa volonté de revenir sur ce qu'il a qualifié, non pas d'erreur, mais c'était le sens de sa remarque ; je m'en suis arrêté à cette déclaration de très bonne intention du Maire de Paris que j'avais félicité en son temps.

J'attends donc la mise en œuvre des promesses du Maire de Paris et je ne doute pas un instant, connaissant M. Delanoë, que celles-ci soient mises en œuvre, mais pour l'instant, elles ne sont pas dans les comptes.

Mademoiselle Naturel, vous aviez une autre question ?

M^{lle} Naturel

La décision n° 156... Je voulais savoir s'il y avait une aide supplémentaire pour les parents d'enfants qui ne pourraient pas payer les 410 euros ?

M. le Maire

Bien sûr.

M^{lle} Naturel

Comment l'obtiennent-ils ?

M. le Maire

Je ne pourrais pas techniquement vous le dire, mais je sais qu'il y a (*inaudible*)*. Je me renseignerai au prochain coup. Typiquement, posez-moi une question orale ; comme cela, je peux vous apporter la réponse précise. Mais je le ferai bien volontiers la prochaine fois.

Plus d'autres questions ? (*Aucune.*)

Merci.

4.2 - Remerciements.

M. le Maire

Je vous transmets les remerciements que j'ai reçus de l'Association Football de La Garenne-Colombes et du Comité des fêtes du quartier des Vallées.

4.3 - Questions orales.

M. le Maire

J'en ai reçu deux seulement.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'action en faveur des personnes handicapées est une priorité. Leur insertion dans la vie de la cité est une des obligations des élus municipaux par des travaux d'accessibilité du domaine public, des aménagements des bâtiments municipaux, conformément à la loi, et par des logements adaptés.

La loi de finances a instauré un abattement de 10 % pour les personnes handicapées sur le paiement de la taxe d'habitation. Son application est conditionnée par l'adoption d'une délibération du Conseil Municipal. La délibération doit être prise avant le 1^{er} octobre d'une année pour être applicable l'année suivante.

Les élus de gauche du Conseil Municipal proposent de mettre en place cet abattement pour les personnes handicapées à compter du 1^{er} janvier 2010. Êtes-vous d'accord avec cette proposition ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

J'ai trois points à vous dire.

Le premier point, c'est qu'en démocratie, le financement de l'action publique et la politique de redistribution sociale reposent sur un principe qui est celui de l'impôt, librement voté par les représentants du peuple. Cet impôt est direct ou indirect ; la taxe d'habitation en est un. Tout le monde en paye trop, bien entendu, mais en réalité, chacun paye ses impôts en fonction de ce qui est fixé par la loi.

Le deuxième point, c'est que l'équité doit être une priorité en faveur des personnes handicapées et cette équité se trouve, à notre sens, non pas au moment de la collecte de l'impôt, mais sur la politique de redistribution et les politiques de redistribution permettent cette équité.

Le troisième point, Monsieur Macé, qui est un point technique très important, c'est que vous souhaitez mettre en place cet abattement, je l'ai bien compris, le 1^{er} janvier 2010 et vous suggérez de délibérer en ce sens.

En revanche, il s'agit d'une non-recette prévisible et en termes de non-recette, il aurait été intéressant d'avoir une idée du coût de cette non-recette. Ne pas connaître le coût d'une mesure, aussi généreuse soit-elle, suffit, je crois, à apporter une sorte de doute sur le sérieux de la proposition.

Voilà, Monsieur Macé.

Votre deuxième question ?

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis plusieurs mois, la conférence métropolitaine travaille dans un dialogue pluraliste engagé entre les communes, les intercommunalités, les Départements et la Région sur le devenir du cœur de l'agglomération parisienne.

Lors des assises de la métropole du 25 juin 2008, les élus présents ont décidé de lancer la création d'un syndicat d'études pour mener à bien trois objectifs :

- tout d'abord, la définition des partenariats possibles pour des projets de dimension métropolitaine et, pour cela, l'identification des méthodes, études ou hypothèses de travail qui pourront être mises à disposition des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale pour faciliter la réalisation concrète de projets qui auront un effet durable sur le développement de l'agglomération ;
- ensuite, une réflexion et des propositions sur la solidarité financière et les diverses hypothèses de péréquation d'une part et de mutualisation d'autre part au sein du cœur de l'agglomération et à l'échelle régionale ;
- enfin, une réflexion et des propositions sur l'évolution de la gouvernance du cœur de la métropole.

La création de ce syndicat est notamment soutenue par des maires de droite et de gauche de notre département, ceux de Gennevilliers, Vanves et Sceaux. Il semble en effet indispensable de réfléchir au devenir de notre région-capitale et ce type de structure souple et pluraliste est une des façons d'y arriver.

Les statuts de ce syndicat sont en cours de finalisation et la date de création de ce syndicat devrait avoir lieu au mois de novembre prochain. Quelle est votre position à ce sujet et comptez-vous en débattre à un Conseil Municipal afin que notre ville adhère éventuellement à cette nouvelle structure ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Sur cette question très importante, mon voisin de gauche, Jean-Pierre Hervé, quand il a pris connaissance de ce texte, s'est exclamé : *« mais qu'est-ce que c'est que cette usine à gaz ! »*

Alors il ne s'agit pas d'une nouvelle usine à gaz au sens propre du terme, mais réellement au sens figuré.

La question du Grand Paris est aussi complexe qu'il y a de propositions qui sont faites. En réalité, mes chers collègues, Monsieur Macé, chacun y va de sa petite idée sur ce que doit être le Grand Paris. Tel sénateur fait un rapport proposant telle structure, telle association de maires, que vous citez en l'occurrence, a son idée, tel élu régional propose telle version. En réalité, comme toujours en France, on se pose la question de la structure : *« qui gouvernera ? »*, *« quelle gouvernance ? »*, que l'on retrouve dans votre question, avant de se fixer sur la réalité des choses politiques : *« à quoi cela sert ? »*

Aujourd'hui, il y a une priorité : la simplification administrative. L'État, les intercommunalités, les Régions, les Départements, les communes, tout cela est compliqué, conduit à de la déresponsabilisation et à un coût probablement très important.

Je crois donc qu'il nous faut attendre le travail qui a été lancé par un secrétariat d'État spécifiquement créé pour ce sujet, le fameux secrétariat d'État au Grand Paris présidé par l'ancien président d'Air France. Que cette conférence métropolitaine réfléchisse, libre à elle, mais je souhaite que le débat ne soit pas obscurci par une nouvelle strate de réflexion supplémentaire. Qu'il y ait des maires de droite ou de gauche, tout cela est très bien, mais je ne vous cache pas que cela ne me fait ni chaud ni froid, dès lors qu'en réalité, les choses deviennent plus compliquées avec la conférence qu'elles n'étaient auparavant et elles l'étaient déjà de manière importante.

Premièrement, attendre le résultat du travail du secrétaire d'État au Grand Paris.

Deuxièmement se fixer l'objectif premier - il y en a deux - de la simplification administrative.

Troisièmement, mes chers collègues, ne l'oubliez pas, avoir toujours en tête - en tout cas, c'est la position de la majorité municipale ici -, qu'une de nos priorités est de garder à nos villes, à notre commune, en l'occurrence La Garenne-Colombes, une profonde

autonomie de fonctionnement. Je ne voudrais pas me retrouver, et que nous nous retrouvions tous, dans quelques années, dans la situation de malheureux maires d'arrondissement parisiens, qui se sont vus dépourvus de la quasi-totalité de leurs prérogatives et quand il faut, l'histoire est véridique, boucher un trou dans un trottoir, doivent passer par la mairie centrale, faire des demandes et se noyer dans les limbes administratives, voire politiques, qui font que le trou existe toujours.

Je crois, mes chers collègues, qu'il nous faut raison garder en la matière.

La commune de La Garenne-Colombes a cet avantage, comme toutes les communes d'Ile-de-France et particulièrement du département des Hauts-de-Seine, d'avoir une autonomie de fonctionnement. Cela a des désavantages, mais cela a quelques avantages aussi.

Les désavantages, nous les connaissons, et ils sont réels, sur notre marge de manœuvre et sur la largesse de nos épaules quand il s'agit de grands projets. La réflexion doit se mener dans le cadre du travail mené par le secrétariat d'État au Grand Paris. Les avantages sont considérables de faire en sorte que vous, élus locaux, ayez un véritable poids sur la gestion de votre ville.

Je donnerai un exemple, mes chers collègues, de gestion quotidienne qui exprime combien est importante la proximité entre l'élu municipal et sa ville : l'exemple de la propreté de la ville. Comparer la propreté de Paris et des rues parisiennes à la propreté des rues, pas seulement de La Garenne-Colombes mais des communes qui nous entourent, qui ont toutes, comme La Garenne-Colombes, le bras armé du financement direct de ces techniques de nettoyage qui permettent d'avoir une action au plus proche des réalités.

Voilà, mes chers collègues, pas d'usine à gaz, pas de mirage, n'achetez pas des concepts, achetons simplement une réflexion qui conduise à la fois à un meilleur fonctionnement, mais à une pérennité des autonomies.

Le fonctionnement des communes, ne vous faites aucune illusion, ceux qui ont de grands discours conceptuels, ou bien c'est parce qu'ils ont une idée derrière la tête qui consiste à confisquer aux villes un certain nombre de pouvoirs, ou bien ils croient qu'il est bon, et c'est peut-être plus grave encore, de se trouver dans un mouvement général parce que tels les moutons de Panurge, il faut courir là où les autres courent.

Voilà, mes chers collègues, comme le disait un grand homme politique français : « *donnons un peu de temps au temps en la matière* ».

Merci infiniment.

Prochain Conseil Municipal le 4 novembre.

La séance est levée à 20 heures 40.